



La Ville d'AURAY (Morbihan) - 14 591 habitants

RECRUTE

UN MARAÎCHER (H/F)

en CDD d'1 an renouvelable, à compter du 1^{er} septembre 2024

La Ville d'Auray porte un projet alimentaire et agricole dont l'ambition est de donner accès au plus grand nombre à une alimentation de qualité. Elle souhaite notamment proposer des repas élaborés à partir de produits bruts, locaux et bio aux enfants et personnes âgées de sa restauration collective.

La Ville a acquis une ferme maraîchère de 4,5 ha, en partie déjà équipée (forage, bassin de rétention d'eau, tunnels et bitunnel, bâtiments) qu'elle souhaite mettre en production progressivement pour approvisionner en légumes et petits fruits bio les cuisines de la crèche, de la résidence autonomie (EHPA) et scolaire.

Le maraîcher municipal (H/F) recruté(e) mettra en production, dans un premier temps, 1 Ha (sous abri et en plein champ) pour approvisionner l'EHPA et la crèche en 2025.

Dans un second temps, le volume à produire et les moyens de productions évolueront progressivement pour fournir également la cuisine scolaire.

MISSIONS PRINCIPALES

Préparation du démarrage de l'activité maraîchère avec le soutien des services administratifs et techniques de la Ville :

- Définir les moyens matériels complémentaires nécessaires et procéder aux achats de ce matériel ;
- Rebâcher les tunnels et bitunnels ;
- Installer une partie du système d'irrigation (aspersion sous serres et réseaux du plein champ) ;
- Organiser l'espace de travail dans le bâtiment.

Planification et organisation des travaux liés à la production maraîchère :

Collaborer avec les cuisiniers municipaux pour :

- Définir les besoins de production en légumes et petits fruits pour approvisionner la restauration collective municipale ;
- Définir les conditions de livraison des légumes en cuisine ;
- Élaborer l'assolement en fonction des besoins de production ;
- Planifier et mettre en œuvre la production maraîchère (préparation des sols, amendements, semis, plantations, entretien, récoltes) sous serres et en plein champ en respectant les règles de sécurité et les objectifs de production ;
- Prévenir et diagnostiquer les maladies et parasites, adapter et mettre en œuvre, le cas échéant, le traitement des cultures dans le cadre du cahier des charges de l'agriculture biologique ;
- Assurer le conditionnement, le stockage et la conservation des récoltes à la ferme ;
- Assurer la livraison des fruits et légumes produits aux cuisines municipales ;
- Assurer le suivi des quantités produites et livrées sur l'année ;
- Veiller à la traçabilité et au respect du cahier des charges de l'agriculture biologique ;
- Utiliser et entretenir, en collaboration avec les services techniques de la Ville, le matériel et les installations (tracteurs, outils attelés et manuels, tunnels, irrigation, etc.) ;
- Établir les bilans et les prévisions budgétaires annuelles de production (terreau, semences, plants, fertilisant, petit matériel, etc.) ;
- Manager les apprentis, stagiaires ou saisonniers sur la ferme.

MISSIONS SECONDAIRES

- Participer ponctuellement à la présentation et à la visite de la ferme auprès de partenaires ou structures extérieurs en collaboration avec d'autres agents municipaux ;
- Participer ponctuellement à des séances pédagogiques auprès des enfants des écoles, de la crèche ou des résidents de l'EHPA, en collaboration avec d'autres agents municipaux ;
- Participer aux actions de communications internes et externes de la collectivité.

COMPÉTENCES ET SAVOIRS

- **DIPLÔME REQUIS :**
- Formation agricole de type BP, BPREA.
- **SPÉCIALITÉ SOUHAITÉE :**
- Maraîchage biologique.
- **EXPÉRIENCE REQUISE :**
- Disposer d'une expérience significative en maraîchage biologique diversifié en tant que salarié(e) ou responsable d'exploitation sur plusieurs années ou plusieurs saisons.
- **SAVOIRS/ CONNAISSANCES :**
- Connaître les exigences du cahier de charges de l'agriculture biologique et être capable de les mettre en application.
- **SAVOIR FAIRE :**
- Avoir la capacité d'assurer le fonctionnement global d'une ferme maraîchère en autonomie ;
- Disposer d'aptitude à la conduite d'engins agricoles ;
- Maîtriser le fonctionnement des équipements spécifiques au maraîchage ; permis de conduire de catégorie B obligatoire.
- **SAVOIR ÊTRE :**
- Posséder un bon sens relationnel ;
- Savoir travailler en équipe ;
- Disposer de capacités d'anticipation et d'organisation, d'adaptation et de réactivité ;
- Savoir être autonome et savoir prendre des initiatives ;
- Disposer du sens de l'intérêt général ; Être sensible à l'adaptation au changement climatique et à l'utilisation raisonnée des ressources (eau, amendement, etc.).

CONDITIONS DE RECRUTEMENT

- Contrat à Durée Déterminée d'un an renouvelable.
- Temps complet annualisé : horaires et rythme de travail irréguliers et saisonniers liés à l'activité.

**Adresser lettre de motivation, curriculum vitae (précisant une adresse courriel)
et copie du(des) diplôme(s)**

par courrier à :

**Madame le Maire d'AURAY – DRH – MARAÎCHER
100, place de la République – BP 10610 – 56406 AURAY**

ou par courriel (PJ sous format pdf) à : drh@ville-auray.fr

au plus tard le 25 avril 2024